



Commune de TAPONAS (Rhône)

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 du mois de septembre à dix-neuf heures, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de Taponas sous la présidence de Monsieur Daniel FAYARD, Maire, dûment convoqués le 05 septembre deux mil vingt-deux.

PRÉSENTS : ANDREANI Sébastien, BROSSE Éric, CHERVIER Philippe, CIMETIERE Gérard, CURIEL- GARCIA Cédric, DULAC Didier, DUVAL Sylvie, FAYARD Daniel, GANDREY, GIGAN Korally, Sylviane LARANJEIRA Christiane, MICHEAU Laurent

EXCUSÉS : LACOMBE Laure, (pouvoir à DUVAL Sylvie)

ABSENTS : FOURMONT Fabrice,

MEMBRES EN EXERCICE : 14

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 13

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Conformément à l'article L 2121-5 du CGCT, Madame Christiane LARANJEIRA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2022

Conformément aux articles L 2121-25 et R 221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 12 septembre 2022, affiché publiquement dans les délais réglementaires.

Ce compte- rendu est approuvé à l'unanimité.

1. DÉLIBÉRATION 2022-52 - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE – EXERCICE 2021

Rapporteur : Éric BROSSE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1411-3 et L1411-13 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 05/02/2009 désignant le délégataire du service public d'assainissement collectif et autorisant la signature de la convention avec NANTAISE DES EAUX à compter du 01/10/2009 pour une période de 12 ans ;

VU la délibération 2018-66 du Conseil Municipal en date du 11/06/2018 concernant l'approbation du transfert du contrat d'affermage conclu avec la société NANTAISE DES EAUX à la société SUEZ EAU France ;

VU la délibération 2021-55 du Conseil Municipal en date du 12/07/2021 concernant la prolongation du contrat de DSP jusqu'au 28/02/2022 ;

VU le rapport annuel 2020 (RAD) de délégation de service public remis par SUEZ EAU FRANCE ;

IL EST EXPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

La gestion du service public d'assainissement collectif (collecte et transport) a été confiée à NANTAISE DES EAUX, puis transférée à SUEZ EAU France, pour une durée de douze ans, comprise entre 01/10/2009 et 30/09/2021, et prolongé jusqu'au 28/02/2022,

En application de l'article 1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le délégataire a remis son rapport annuel 2021, retraçant pour cet exercice la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public, accompagné d'une analyse de la qualité du service.

Par ailleurs, il est rappelé au Conseil Municipal que la compétence "traitement des eaux usées" est exercée par la commune de TAPONAS. M. BROSSE, en sa qualité d'adjoint au maire présente au Conseil Municipal réuni en séance ordinaire le rapport annuel du délégataire et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année antérieure.

Ce rapport doit être présenté dès sa communication à la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ces rapports annuels, puis à émettre un avis sur le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif, au titre de l'année 2020. Ces documents sont mis à disposition du public en Mairie, conformément aux conditions précisées à l'article L.1411-13 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2021(RAD) remis par la société SUEZ EAUX FRANCE en qualité de délégataire de service public pour la gestion du réseau d'assainissement collectif ;

2. DÉLIBÉRATION 2022-53 - VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPQS) SUR L'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2021

Rapporteur : Éric BROSSE

M. BROSSE indique au conseil municipal que le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2021.

Il est établi à partir des données fournies par la société délégataire, SUEZ Eau France. (RAD)

M. BROSSE donne lecture des grandes lignes de ce rapport et fait savoir qu'il est consultable en mairie.

Il précise qu'il a été souligné à SUEZ des incohérences sur les données qu'ils nous ont communiquées dans le rapport du délégataire, une réunion est prévue courant octobre pour éclaircir certaines données.

Il faut retenir que la station d'épuration de Taponas fonctionne correctement et qu'elle est conforme aux normes attendues par l'État. Ces bons résultats permettent à la commune de recevoir une aide à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement collectif par l'agence de l'eau chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le RPQS 2021 de l'assainissement collectif établi par la commune de TAPONAS,
- **PRÉCISE** que ce rapport est disponible en mairie pour consultation du public.

QUESTIONS DIVERSES

- **RUE DES VILLARDS** : 1 lampadaire est à remplacer (uniquement l'éclairage) ; devis du SYDER 827€. Le reste à charge pour la commune s'élève au montant de 451€
- **STEU BELLEVILLE- EN BEAUJOLAIS/ TAPONAS** : Compte-rendu d'une note reçue de la Préfecture : problèmes de pollution organique suite à un contrôle en 2021 ; la pollution venait de St Jean d'Ardières ; à l'époque 24 prélèvements par an, ils passeront à 52 par an : surcoût de 2000.00 €.
- **AGIVR** : remerciements pour la subvention versée en 2022
- **PASSAGES PIETONS SUR LA D337 : route Ste Catherine/chemin de la Passerelle** : le conseiller sécurité du Département s'est déplacé le 26/09 : impossible de mettre en place ce passage piétons du fait de la vitesse trop importante et d'une trop importante quantité de circulation ; il souligne que la meilleure solution serait d'aller

jusqu'au rond-point et de le contourner ; il serait peut-être souhaitable de les contacter à nouveau pour matérialiser un passage protégé au minimum au rond-point en direction de Belleville.

- **CONCOURS DE PECHE A TAPONAS (Carnassiers)** : Les 4, 5 et 6 novembre 2022 ; un arrêté sera nécessaire pour fermer le lieu à la circulation
- Les programmes de la fête des **conscrits** et **journal de la CCSB** ont été distribués cette semaine; Aubade au Maire **le samedi 22/10 à 11h00**. ; préparation à 10h30.
- **ÉCOLE** : la réunion Inspection académique /équipe enseignante / parents / mairie
Pose des alarmes anti intrusions effectuée
- **SALLE DES FETES** : Nouvelle tranche de travaux (peinture) du 8 au 18/11 ; les plinthes sont à peindre au plus tôt, le service technique s'en chargera.
- **TRAVAUX** :
 - **Point rue des Mésanges** ; les anciens poteaux ont été enlevés, restent ceux en béton ; début des travaux Eiffage (eau pluviale, trottoir et revêtement de la route) à partir du 18/10 prochain théoriquement (boitage auprès des habitants et arrêtes de circulation à faire)
 - **Point lotissement communal** : 1 construction a démarré
 - **Eglise** : soucis au niveau des tuiles (disponibilités de modèle prévu : pas avant 2023) : nouvelle présentation le 11/10 pour d'autres modèles
- **ARRET DE CAR** : La plateforme a été réalisée par les employés communaux.
Dangerosité de l'arrêt de bus à l'intersection de la route des Mésanges et de la route de Villeneuve (validé par les cars du Rhône) : on attend un devis pour un abri, non reçu ce jour ; suite au prochain conseil
- **DIA/ INFORMATION SAFER** : 1737 m² au Villards pour 600.00 €
- **SITE CLASSE DES LONES** avec l'embouchure de l'Ardières : la DREAL est d'accord sur le principe des travaux pour recréer l'île de Taponas (travaux automne 2023)
- **FONDS DE CONCOURS** : le nouveau texte sur la taxe d'aménagement, votée au dernier conseil communautaire et à passer au conseil municipal de novembre, implique que nous devons cotiser à hauteur de 17,5 % de ce que touche la commune ; cette somme sera redistribuée aux communes, hormis Belleville-en Beaujolais et Saint Georges de Reneins, sous la forme de fonds de concours auxquels il faudra postuler en fonction de critères précis ; l'éclairage public et l'éclairage de l'école pourrait être éligibles (?)
- **ECONOMIES D'ÉNERGIE** : voir quelles décisions sont encore à prendre vis à vis des économies d'énergie demandées par le gouvernement ; nous avons déjà initié cela depuis longtemps dans bien des domaines
 - **Éclairage public** : sur 180 points lumineux, une centaine reste à passer en LED (prévu en 2023) ; la question est posée pour savoir s'il serait intéressant d'accroître la plage horaire d'extinction de l'éclairage public la nuit ; aujourd'hui de minuit à 5h du matin : proposition : 23h à 5h => demander un devis au Syder pour savoir s'il est intéressant de faire cette manipulation par rapport au gain pour l'heure de coupure supplémentaire
 -
 - **Illuminations de Noël** : conservation comme habituellement ou non : 7 voix pour, 3 contres, 3 abstentions
 - **Chauffe-eau de la mairie** : la T° sera réglée à la baisse ; celui de l'école est déjà réglé correctement

- **4 ARMOIRES METALLIQUES / VESTIAIRES** données par CNSE ont été récupérées ; nous remercions l'entreprise pour ce don
- **ASSURANCE : INFO : EXPERTISE DE LA CANTINE** suite aux dégradations avec Tapajou le 24/11/2022
- **SECURITE ROUTIERE** : la gendarmerie intervient sur la D109 régulièrement, témoignages à l'appui
- **AG UICOL le 4/10/2022 à St Jean d'Ardières** : une petite vingtaine de personnes présentes ; 5 demandes de subventions aux écoles de 500.00 € chacune accordée ; Gérard MICHAUD et Gérard CIMETIERE, après de longues années de bons et loyaux services laissent leurs places, idem pour le trésorier, Zéki EREN ; une personne se présente en tant que Président, mais les postes de trésorier et secrétaire sont vacants. Une AG extraordinaire aura lieu le 17/11/2022 pour tenter de pourvoir les postes.
- **SOCIÉTÉ DE CHASSE** : l'AG a eu lieu ; un nouveau bureau a été renouvelé ; la Fédération a accepté ce nouveau bureau de façon à ce que la chasse redémarre sur Taponas. Pour la 1^{ère} journée de chasse une plainte est parvenue en mairie.
- **AG SOU DES ECOLES DE TAPONAS** : 5/10/2022 : 15 personnes + enseignantes + mairie ; divers remerciements ; rappel but du Sou ; rappel voyage tri-annuel bien passé (13426 € coût total, 110 € par enfants ; 150.00 € / parent accompagnateur => reste 7286 € à charge du Sou ; 6000.00 € ont été obtenus par le biais de la fête de l'UICOL 2022 à Taponas ; bilans moral et financier ; il reste 16 000 € sur le livret pour prévoir le ou les prochains voyages ; nouvelles manifestations 2022/2023 ; renouvellement du bureau
- **AUDIT A VENIR INFORMATIQUE ET TELEPHONIE (Sté ATOME contactée)**, puis devis complet pour tous les bâtiments communaux
- **REPAS DU CCAS le 10/12** prochain ; organisation à venir avec la commission ; désistement de l'animateur : un nouveau est à trouver
- **REUNION DES ASSOCIATIONS** : le mercredi 9/11/2022
- **REUNION : TRAVAUX chemin de la Passerelle** : 21/10/2022 à 11h30
- **REUNION AVEC SUEZ SUR L'EXPLOITATION DU RESEAU** 26/10/2022 18H30
- **REUNION COMMUNICATION** : 15/11 à 18h30

La séance du Conseil Municipal a été levée à 23h00

Christiane LARENJEIRA
Secrétaire de séance

Daniel FAYARD
Maire






Commune de TAPONAS (Rhône)

DÉLIBÉRATION N°2022-53

L'an deux mil vingt-deux, le 12 du mois de septembre à dix-neuf heures, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de Taponas sous la présidence de Monsieur Daniel FAYARD, Maire, dûment convoqués le 05 septembre deux mil vingt-deux.

PRÉSENTS : ANDREANI Sébastien, BROSSE Éric, CHERVIER Philippe, CIMETIERE Gérard, CURIEL- GARCIA Cédric, DULAC Didier, DUVAL Sylvie, FAYARD Daniel, GANDREY, GIGAN Korally, Sylviane LARANJEIRA Christiane, MICHEAU Laurent

EXCUSÉS : LACOMBE Laure, (pouvoir à DUVAL Sylvie)

ABSENTS : FOURMONT Fabrice,

MEMBRES EN EXERCICE : 14

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 13

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Conformément à l'article L 2121-5 du CGCT, Madame Christiane LARANJEIRA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPOQS) SUR L'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2021

Rapporteur : Éric BROSSE

M. BROSSE indique au conseil municipal que le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2021.

Il est établi à partir des données fournies par la société délégataire, SUEZ Eau France. (RAD)

M. BROSSE donne lecture des grandes lignes de ce rapport et fait savoir qu'il est consultable en mairie.

Il précise qu'il a été souligné à SUEZ des incohérences sur les données qu'ils nous ont communiquées dans le rapport du délégataire, une réunion est prévue courant octobre pour éclaircir certaines données.

Il faut retenir que la station d'épuration de Taponas fonctionne correctement et qu'elle est conforme aux normes attendues par l'État. Ces bons résultats permettent à la commune de recevoir une aide à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement collectif par l'agence de l'eau chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le RPOQS 2021 de l'assainissement collectif établi par la commune de TAPONAS,
- **PRÉCISE** que ce rapport est disponible en mairie pour consultation du public

Fait à Taponas, le 10 octobre 2022

Le Maire, Daniel FAYARD.




LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
PRISES LORS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2022

- | | |
|----|--|
| 1. | DÉLIBÉRATION 2022-52 - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE – EXERCICE 2021 -approuvé |
| 2. | DÉLIBÉRATION 2022-53 - VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPQS) SUR L'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2021 –approuvé |

Daniel FAYARD, maire

